



# **BILAN DES RÉALISATIONS 2010**

**ET**

**PLAN D'ACTION 2011**

**À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Adopté le 7 mars 2011

## **INTRODUCTION**

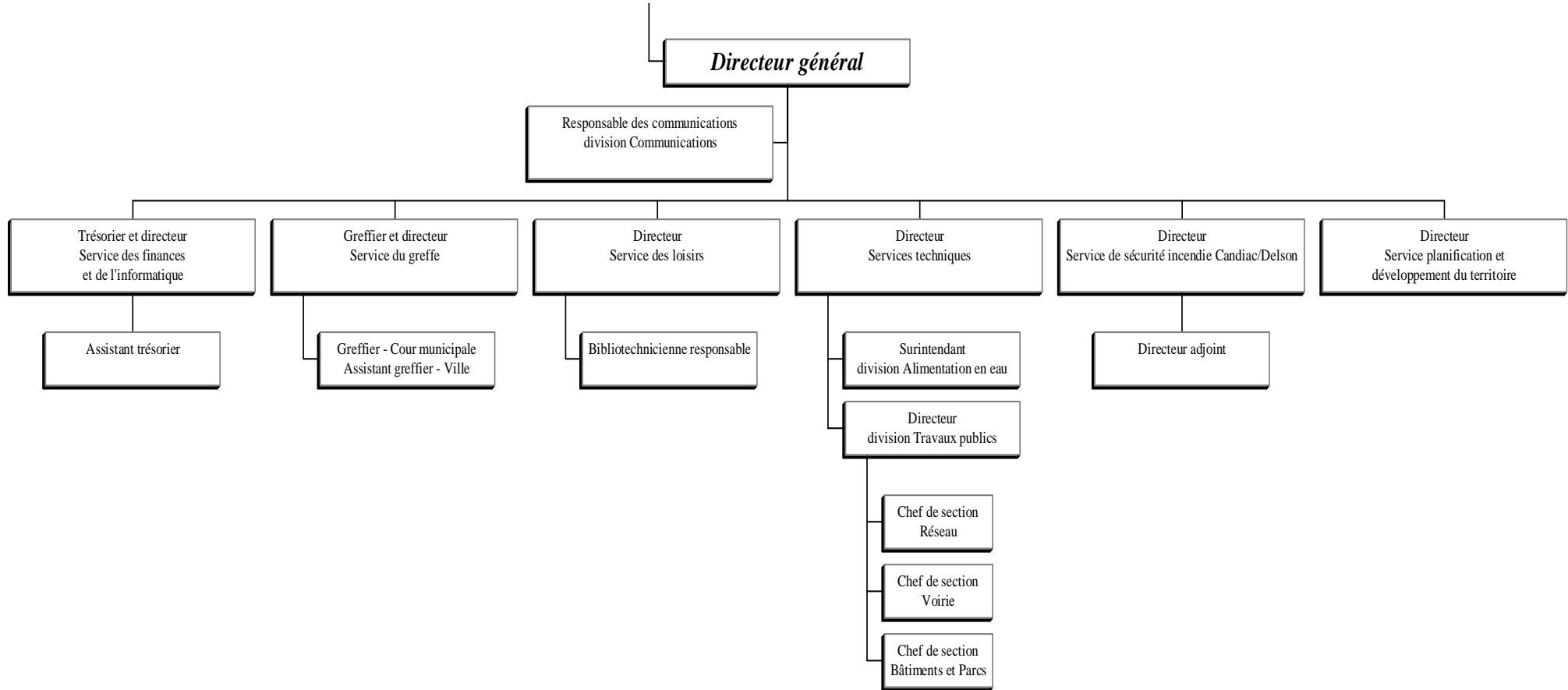
Ce plan d'action exprime les gestes concrets que la Ville souhaite poser au cours de l'année 2011 afin de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées et s'inscrit en conformité avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Le présent document dresse également un bilan des actions réalisées en 2010 suite au dépôt du tout premier plan d'action et fait état des mesures antérieures et récurrentes que la Ville met en œuvre afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens vivant avec une incapacité ou un handicap. L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant d'une part les priorités établies annuellement dans le plan d'action et d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Candiac.

## **DESCRIPTION DE LA VILLE**

La Ville de Candiac fut créée par une loi spéciale de l'Assemblée législative du Québec, le 31 janvier 1957. Le gouvernement du Québec acquiesçait ainsi à la requête d'un groupe d'investisseurs canadiens et européens qui avait acquis plusieurs parcelles de terrains totalisant environ 2 500 acres, situées à Saint-Constant, Delson, Saint-Philippe et La Prairie et bornées par le fleuve Saint-Laurent.

Aujourd'hui, avec une population de 19 113 habitants, la Ville de Candiac compte 17 employés cadres, 35 employés cols blancs, 23 employés cols bleus, 5 officiers et plus d'une trentaine de pompiers à temps partiel.

# CONSEIL MUNICIPAL



Les endroits publics appartenant à la Ville sont les suivants :

<b>Bâtiments</b>	
Hôtel de ville	100-102, boulevard Montcalm Nord
Caserne d'incendie	90, boulevard Montcalm Nord
Centre Claude-Hébert	59, chemin Haendel
Centre de bénévolat de la Rive-Sud	8, chemin St-François-Xavier
Centre Frank-Vocino	4, boulevard Montcalm Sud
Complexe Roméo-V.-Patenaude	135, chemin Haendel
Maison des jeunes L'Antidote	125, chemin Haendel
Maison Melançon	112, boulevard Marie-Victorin
Garage municipal	80, boulevard Montcalm Nord
Usine de filtration	62, boulevard Marie-Victorin

<b>Parcs</b>	
Parc Champlain	175, boulevard Champlain
Parc de Cherbourg	500, rue de Cherbourg
Parc de Deauville	90, avenue de Deauville
Parc de Sardaigne	75, rue Syracuse
Parc Fernand-Seguin	201, boulevard Jean-Leman
Parc Haendel	33, rue de Fribourg
Parc Jason	75, place Jason
Parc Jasper	3, chemin St-François-Xavier
Parc de la Promenade	100, boulevard Marie-Victorin
Parc Mermoz	200, avenue Mermoz
Parc Montcalm	55, boulevard Montcalm Sud
Parc de Picardie	20, avenue de Picardie
Parc Roméo-V.-Patenaude	121, chemin Haendel
Parc St-François-Xavier	50, chemin St-François-Xavier

## **CADRE LÉGAL**

En conformité avec le projet de loi modifiant la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les municipalités de plus de 15 000 habitants, dont Candiak, doivent produire, adopter et rendre public sur une base annuelle, un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant de ses attributions.

Dans son plan d'action, la Ville doit identifier tout obstacle à l'intégration des personnes handicapées dans ses secteurs d'activités, à savoir tout élément de l'environnement freinant ou empêchant la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, provoquant ainsi une situation de handicap. La définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement mais inclut aussi une dimension sociale. De plus, le plan doit décrire les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles et de créer un environnement favorable et accessible à la participation sociale de tous.

Les secteurs d'activités relevant des attributions de la municipalité identifiés pour les fins du plan d'action sont :

- » l'accessibilité des lieux et des édifices publics ;
- » la sécurité et les mesures d'urgence;
- » le transport ;
- » le stationnement et la circulation;
- » les loisirs et le soutien aux organismes communautaires ;
- » l'administration municipale et les communications.

## **LE COMITÉ**

En 2010, le conseil de la Ville de Candiac a procédé à la création d'un comité consultatif pour l'application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c.E-20.1).

Le comité consultatif a comme objectif de réaliser l'ensemble des étapes relatives au plan d'action et a pour mission de faire de l'intégration des personnes handicapées une préoccupation organisationnelle. Pour l'année 2011, ledit comité est composé, notamment, des représentants ci-dessous et madame Patricia Lemieux, responsable de la bibliothèque, agit à titre de coordonnatrice du comité pour encadrer le processus d'élaboration et s'assurer de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action.

Membres du conseil municipal (deux)	Madame Thérèse Gatien Monsieur Normand Dyotte
Loisirs	Madame Isabelle Leduc
Travaux publics	Monsieur Robert Martineau
Urbanisme	Madame Marie Dupont
Service sécurité incendie Candiac / Delson	Monsieur Claude Giroux
Régie intermunicipale de police Roussillon	Monsieur René Fleury
Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest	Madame Nancy Côté
Office des personnes handicapées	Monsieur Serge Tousignant
CLSC Kateri	Monsieur Jean-François Matte

Le comité se réunira trois fois par année, soit en :

Janvier/Février : Présentation du plan d'action.

Mai/Juin : Suivi des engagements et préparation du plan d'action pour l'année suivante.

Septembre/Octobre : Bilan de l'année en cours.

## **MESURES ANTÉRIEURES ET RÉCURRENTES**

Avant l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action 2010, la Ville de Candiac avait déjà mis en place certaines mesures favorisant l'accessibilité des personnes handicapées. Les mesures récurrentes sont en italique.

- *Les enfants vivant un handicap sont intégrés dans les camps de jour réguliers. Ils sont pris en charge, selon un ratio d'un accompagnateur pour un ou deux enfants, afin de favoriser leur intégration au groupe. Ce service est offert sans frais supplémentaire.*
- *La bibliothèque fait l'acquisition de livres en gros caractères et de livres sonores, ce type de documents pouvant répondre aux besoins des personnes handicapées.*
- *Une aide financière annuelle est accordée pour les activités estivales pour les personnes handicapées et leurs familles, à l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO), organisme communautaire qui offre des services aux personnes handicapées.*
- *Lors de l'émission de permis de construction, la Ville s'assure que le nombre de cases de stationnement réservées aux personnes handicapées et les rampes d'accès extérieures situées dans les secteurs commerciaux soient suffisants.*
- *Dans les secteurs commerciaux, l'aménagement et l'entretien des espaces pour le stationnement des véhicules utilisés par les personnes atteintes de déficiences physiques sont effectués en conformité avec le règlement de zonage numéro 555.*
- *Lors de la construction ou de la réfection de nouvelles rues, des bateaux pavés pour handicapés sont aménagés aux intersections où se trouvent un trottoir et des bandes d'éveil de vigilance sont ajoutées aux abaissés de trottoir.*
- *Lors de la construction ou de la réfection de nouvelles rues, des lignes striées sont tracées dans les trottoirs aux intersections des rues pour indiquer la traversée aux personnes ayant un handicap visuel.*
- *La Ville met à la disposition de l'organisme Transport adapté Rive-Sud Ouest inc. (TARSO) l'utilisation de sept espaces de stationnement pour ses autobus à l'hôtel de ville de Candiac.*
- *La Ville contribue annuellement à l'organisme TARSO qui assure le transport adapté aux personnes handicapées sur la Rive-Sud Ouest. Par rapport à 2006, la contribution a augmenté de 300%.*
- *La Ville appuie le plan d'action proposé par le CIT Richelain dans le but d'intégrer les personnes à mobilité réduite au transport collectif.*

En avril 2007, la Ville a procédé à l'embauche d'un employé avec handicap pour effectuer différentes tâches au Service des loisirs.

Lors de la construction du Complexe Roméo-V.-Patenaude, les équipements suivants ont été conçus ou installés à l'égard de l'accessibilité universelle, soit :

- ascenseur pour le 2<sup>e</sup> étage;
- portes automatiques;
- fauteuil roulant disponible;
- six espaces de stationnement pour personnes handicapées;
- appareil pour malentendant (boucle magnétique).

Lors des rénovations du Centre Claude-Hébert, les équipements suivants ont été installés à l'égard de l'accessibilité universelle, soit :

- ascenseur pour le 2<sup>e</sup> étage et le sous-sol;
- porte d'entrée automatique.

La passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15, qui sera ouverte à compter de l'été 2011, sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

## RAPPORT 2010

Les priorités retenues pour le premier plan d'action en 2010 étaient :

- Dresser le portrait de la population pour identifier les besoins;
- Former les personnes responsables du plan d'action afin de bien comprendre le but de celui-ci;
- Promouvoir l'accessibilité universelle afin qu'elle soit une priorité dans tous les nouveaux projets de la Ville;
- Prioriser la sécurité des personnes vivant avec un handicap.

Ce tableau synthèse fait état des réalisations pour l'année 2010.

OBJECTIF	ACTION PRÉVUE	RÉSULTAT	NOTES
<b>ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>	<p>Dresser le portrait de la population vivant avec un handicap et ses besoins afin d'être en mesure de mieux cibler les interventions.</p> <p>Recenser des personnes vivant avec un handicap afin de mieux intervenir advenant une urgence.</p>	<p>Création d'un formulaire «Sécurité et besoins des personnes vivant avec un handicap». – 1<sup>ère</sup> mouture – printemps 2010. / 2<sup>e</sup> mouture automne 2010</p> <p>Diffusion du formulaire à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Service des loisirs, au Service sécurité incendie ainsi que via les organismes suivants : APHRSO, TARSO, Régie intermunicipale de police Roussillon, CLSC Kateri.</p>	<p><b>FORMULAIRE JOINT EN ANNEXE 1.</b></p> <p>Nombre de formulaires reçus : <b>28.</b> Sur les 28, 10 ont fait part de leurs besoins.</p>

OBJECTIF	ACTION PRÉVUE	RÉSULTAT	NOTES
	<p>Rendre les employés municipaux, les élus ainsi que le comité du plan d'action sensibles aux réalités et besoins des personnes handicapées.</p> <p>*Action non prévue mais réalisée :</p>	<p>Formation donnée par Altergo pour les membres du comité (10 participants) – 14 avril 2010</p> <p>Formation donnée par Altergo en accessibilité universelle à l'intention des élus et des cadres (20 participants) – 27 septembre 2010</p> <p>Formation pour les employés à l'accueil – (12 participants) – donné par Altergo - 22 novembre 2010</p> <p>Participation à la Journée d'information sur les services aux personnes handicapées en bibliothèque publique – BanQ</p> <p>Participation à la 2<sup>e</sup> rencontre provinciale <i>Municipalités et accessibilités</i> – 4 novembre 2010</p>	

OBJECTIF	ACTION PRÉVUE	RÉSULTAT	NOTES
<b>COMMUNICATIONS</b> <i>Sensibilisation et promotion</i>	Promouvoir le plan d'action de la Ville de Candiac.	Communiqué – 22 février 2010 CandiActuel – 3 mars 2010 Journal Le Reflet - 12 mars 2010 Nouvelles Candiac (été 2010)  Diffusion du plan d'action sur le site Internet de la Ville	
	Souligner la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle (7 au 13 mars), la Semaine québécoise des personnes handicapées (1 <sup>er</sup> au 7 juin) et la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre)	Proclamation en séance publique du conseil municipal 10-05-04 Semaine québécoise des personnes handicapées – 17 mai  Annonce sur le tableau électronique et dans le CandiActuel – Journée internationale des personnes handicapées	
<b>SERVICE DES LOISIRS</b> <i>Favoriser l'intégration des personnes vivant avec un handicap aux activités culturelles et de loisir.</i>	Faciliter l'intégration des personnes handicapées dans les programmes de loisir.  Accessibilité à un accompagnateur lors de la participation des personnes handicapées à une activité de loisir.  Promouvoir les activités culturelles et de loisir auprès	Le Service des loisirs participe au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités. Ce programme permet le soutien à l'intégration de l'enfant ayant des incapacités aux activités régulières de loisir par l'engagement d'accompagnateurs. Pour l'été 2010, neuf (9) enfants ont bénéficié de	

OBJECTIF	ACTION PRÉVUE	RÉSULTAT	NOTES
	<p>des personnes handicapées et de leur famille en indiquant l'accessibilité aux activités.</p> <p>Assurer la gratuité d'accès à la personne qui accompagne une personne handicapée dans ses loisirs.</p> <p>Considérer les organismes communautaires comme des partenaires privilégiés et faciliter leur rôle par une meilleure reconnaissance.</p>	<p>l'accompagnement soit 6 enfants en moyenne par semaine et la présence de 3 accompagnateurs.</p> <p>Pour les huit (8) semaines de camp régulier et la 9<sup>e</sup> semaine de camp spécialisé, la répartition était comme suit :</p> <p>1 enfant pour 2 semaines  2 enfants pour 3 semaines  1 enfant pour 4 semaines  1 enfant pour 5 semaines  2 enfants pour 6 semaines  2 enfants pour 8 semaines</p> <p>Aucune demande en 2010.</p> <p>Soutien aux activités (prêt de locaux et équipements, etc.) de l'APHRSO et S AU S Autisme. Ces organismes sont également répertoriés dans la liste des organismes reconnus.</p> <p>Participation de l'APHRSO au comité consultatif sur le plan</p>	

OBJECTIF	ACTION PRÉVUE	RÉSULTAT	NOTES
		<p>d'action.</p> <p>Participation de la Ville aux rencontres de la table de concertation pour personnes handicapées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 février</li> <li>• 24 mars</li> <li>• 12 avril</li> </ul>	
<p><b>SERVICE DES LOISIRS – Division bibliothèque</b></p>	<p>Poursuivre la bonification des collections de la bibliothèque qui peuvent répondre aux besoins des personnes handicapées, notamment les livres en gros caractères et les livres sonores.</p>	<p>Acquisition de <b>74</b> livres en gros caractères pour une collection totale de 186 livres et de <b>25</b> livres sonores pour une collection totale de 116 livres.</p>	
<p><b>SERVICES TECHNIQUES - Travaux publics</b> <i>Améliorer l'accessibilité universelle aux bâtiments de la Ville de Candiac</i></p>	<p>Identifier les bâtiments accessibles ; faire un inventaire des équipements déjà installés dans tous les emplacements de la Ville pour l'accessibilité universelle.</p> <p>Identifier sur cette liste quelles seraient les améliorations que la Ville pourrait apporter afin de rendre les bâtiments conformes aux normes de l'accessibilité universelle.</p>	<p>Pour chacun des bâtiments et emplacements de la Ville, la recension des équipements a été complétée.</p> <p>Dans les mesures envisagées pour 2011, l'installation d'un système d'ouvre porte automatique et l'acquisition de modules de jeux adaptés ont été identifiés.</p>	

OBJECTIF	ACTION PRÉVUE	RÉSULTAT	NOTES
	<p>*Action non prévue mais réalisée :</p>	<p>Lors des travaux de réfection des trottoirs au Centre Claude-Hébert, le bateau pavé a été refait et élargi. Réaménagement de la rampe d'accès à la Maison Melançon.</p>	
<p><b>SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b> <i>Affichage des espaces de stationnement réservés</i></p>	<p>Appuyer le projet de l'APHRSO concernant le dossier des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.</p> <p>Identifier les commerçants non-conformes et leur envoyer une lettre afin qu'ils s'y conforment tel que prescrit par le règlement de zonage 555 en régularisant le nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification du panneau P-150.</p>	<p>Diffusion du dépliant produit par l'APHRSO à l'hôtel de ville et au Centre Claude-Hébert.</p> <p>En décembre 2009 et janvier 2010, des lettres ont été transmises aux propriétaires des commerces dont l'affichage et les cases de stationnement pour personnes handicapées étaient non-conforme au règlement de zonage 555 pour le Carrefour Candiack (Golf Town, Bureau en Gros, Bouclair, Boston Pizza, Bâton Rouge, Banque TD, IGA, SAQ) et ceux situés sur le boulevard Jean-Leman (150, 160, 180, 170, 210, 215). De ceux-ci, plusieurs commerçants ont fait les modifications</p>	<p>Nombre de contraventions émises. Pour l'année 2009 = 13 Pour l'année 2010 = 29</p>

OBJECTIF	ACTION PRÉVUE	RÉSULTAT	NOTES
		<p>nécessaires mais nous devons intervenir de nouveau auprès des autres. Au total, 14 lettres ont été envoyées.</p> <p>Un relevé complet de tous les autres commerces de la Ville a été fait au mois de juillet 2010. Les bâtiments industriels et communautaires devront faire l'objet d'une inspection au printemps 2011.</p>	

## OBSTACLES IDENTIFIÉS ET MESURES ENVISAGÉES EN 2011

Pour l'année 2011, la Ville de Candiac a identifié les secteurs d'activités qu'elle entend privilégier et, pour chacun d'entre eux, les objectifs généraux, les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures d'accessibilité et d'adaptation envisagées et les services municipaux et partenaires impliqués (la coordonatrice du comité est implicitement incluse dans le groupe de partenaires de chaque secteur).

Secteur d'activités	Objectifs généraux	Obstacles à l'intégration	Mesures envisagées en 2011	Services municipaux et partenaires à la réalisation	État des réalisations
ADMINISTRATION MUNICIPALE ET COMMUNICATIONS	Mobiliser les services municipaux en faveur de l'accessibilité aux biens et services favorisant l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille, en partenariat avec les acteurs du milieu.		<p>Tenir compte, dans la politique d'achat, de l'achat ou de la location de biens et services accessibles le plus possible aux personnes handicapées. (article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale.</i>)</p> <p>En collaboration avec l'OPHQ, organiser une présentation visant à mieux faire connaître l'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale.</i>)</p>	<p>Loisirs Travaux publics Finances</p> <p>OPHQ</p>	
		Tous les employés ne sont pas nécessairement sensibilisés à la réalité des	Poursuivre le processus de sensibilisation et de formation des employés municipaux face		

Secteur d'activités	Objectifs généraux	Obstacles à l'intégration	Mesures envisagées en 2011	Services municipaux et partenaires à la réalisation	État des réalisations
		personnes handicapées.	aux besoins des personnes handicapées en terme d'accueil.  Formation pour un 2 <sup>e</sup> groupe d'employés au printemps 2011.		
			Lors de l'adoption du plan d'action 2011, informer la population du bilan des réalisations pour l'année 2010 par le biais du <i>Nouvelles Candiac</i> ».	Communications	
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS	Améliorer l'accès aux bâtiments municipaux.	Certains bâtiments municipaux ne sont pas totalement accessibles aux personnes handicapées.	À partir de l'inventaire réalisé, se donner une vision globale des interventions à prévoir et un outil de priorisation notamment lors de travaux à réaliser. Ajouter à l'inventaire l'information sur les alarmes sonores et lumineuses.	Travaux publics	
			Faire l'installation d'un système d'ouvre-porte automatique à la bibliothèque.	Travaux publics	
LOISIR ET SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	Tenir compte de la réalité des personnes handicapées dans l'offre de service des activités de loisirs.	L'offre de service relative à l'intégration dans le cadre du camp de jour et des activités en général n'est pas insérée dans tous les documents d'information.	Publiciser dans la documentation municipale, notamment électronique, l'intégration dans le cadre du camp de jour estival et des activités en général afin d'en faire bénéficier plus de citoyens.	Loisirs Communications	
			Il n'y a pas de postes informatiques dotés d'un	Effectuer une recherche sur les logiciels d'aide à la lecture	Informatique Bibliothèque

Secteur d'activités	Objectifs généraux	Obstacles à l'intégration	Mesures envisagées en 2011	Services municipaux et partenaires à la réalisation	État des réalisations
		logiciel d'aide à la lecture à la bibliothèque.	existants sur le marché et faire une recommandation pour l'acquisition et l'installation sur un poste à la bibliothèque.	INLB	
		Il n'y a pas de modules adaptés dans les parcs.	Lors de l'aménagement du nouveau parc, aménager des aires d'accès et des allées en poussière de pierre ou en asphalte. Faire la recherche en vue de l'acquisition de modules de jeux adaptés.	Loisirs Travaux publics	
SÉCURITÉ ET MESURES D'URGENCE	Améliorer la sécurité des personnes handicapées ou à mobilité réduite qui, en raison de leurs incapacités, peuvent dans certains cas devenir vulnérables en situation d'urgence.	Les personnes handicapées ne manifestent pas nécessairement leurs besoins.	Poursuivre la promotion du dépliant «Sécurité et besoins»  Les formulaires reçus sont transmis au Service sécurité incendie et les données saisies dans RADAR.	Communications Régie de police Roussillon Organismes communautaires APHRSO CLSC Kateri	
STATIONNEMENT ET CIRCULATION	Favoriser l'accès des personnes handicapées aux immeubles, commerces et services et permettre une meilleure sécurité dans leurs déplacements.	Il n'y a pas de signal sonore aux différentes intersections où se trouvent des feux de circulation. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montcalm / Industrie</li> <li>• Montcalm / Haendel</li> <li>• Montcalm / Marie-Victorin</li> <li>• Marie-Victorin / Saint-François-Xavier</li> <li>• Jean-Leman / Charlemagne</li> </ul>	Évaluer le besoin et la faisabilité d'installer des signaux sonores et des chronomètres aux différentes intersections.	Travaux publics	

Secteur d'activités	Objectifs généraux	Obstacles à l'intégration	Mesures envisagées en 2011	Services municipaux et partenaires à la réalisation	État des réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Jean-Leman / Sardaigne</li> </ul> <p>Aussi, il n'y a pas de chronomètres aux intersections :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Montcalm, / Industrie</li> <li>Montcalm / Haendel</li> <li>Montcalm / Marie-Victorin</li> </ul>			
		Certains commerces ne respectent pas le règlement de zonage 555 en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le panneau P-150.	Poursuivre l'identification des commerces non-conformes et faire la promotion de l'utilisation de la signalisation conforme à la réglementation municipale des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.	Planification et développement du territoire	
TRANSPORT	Favoriser l'intégration pleine et entière des personnes handicapées à la communauté par le biais du transport public régulier et du transport adapté.		<p>Maintenir la contribution annuelle à l'organisme TARSO qui assure le transport adapté aux personnes handicapées sur la Rive-Sud Ouest.</p> <p>Appuyer le plan de développement en transport du CIT Richelain dans le but d'intégrer les personnes à mobilité réduite au transport collectif.</p>		

Le plan d'action sera rendu public via le site Internet de la Ville de Candiac, au :

[www.ville.candiac.qc.ca](http://www.ville.candiac.qc.ca)

Pour de plus amples renseignements, les personnes peuvent communiquer par la poste à : « **Plan d'action – personnes vivant un handicap** », Ville de Candiac, 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac (Québec) J5R 3L8, par courriel à [paph@ville.candiac.qc.ca](mailto:paph@ville.candiac.qc.ca) ou par téléphone au 450 444-6000.

#### Liste des sigles et acronymes

APHRSO	Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
TARSO	Transport adapté Rive-Sud Ouest inc.
OPHQ	Office des personnes handicapées

## ANNEXE 1



# ÊTES-VOUS INSCRIT ?

Au printemps 2010, la Ville de Candiac a déposé son premier plan d'action visant à améliorer la qualité de vie de ses citoyens ayant une incapacité. Aussi, pour contribuer à l'évolution de son plan d'action, **la Ville désire connaître les besoins de ses citoyens** pour favoriser l'accessibilité universelle et prioriser les actions à entreprendre. Vous pouvez donc nous faire part de vos demandes dans la section : **« QUELS SONT VOS BESOINS ? »**.

Par la même occasion, nous encourageons les personnes qui pourraient avoir besoin d'assistance, advenant une urgence, à remplir la section : **« ÊTES-VOUS INSCRIT ? »**. Ces coordonnées seront transférées au Service de sécurité incendie Candiac/Delson et à la Régie intermunicipale de police Roussillon.

Que vous complétiez seulement une section ou les deux, veuillez nous faire parvenir ce formulaire par la poste à :

## Plan d'action – personnes vivant un handicap

Ville de Candiac  
100, boulevard Montcalm Nord  
Candiac (Québec) J5R 3L8

Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la Ville au [www.ville.candiac.qc.ca](http://www.ville.candiac.qc.ca) à la section « À VOTRE SERVICE », sous « PROGRAMME D'AIDE ».

Aussi, vous pouvez nous envoyer un courriel à : [paph@ville.candiac.qc.ca](mailto:paph@ville.candiac.qc.ca)

Nom et prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
année mois jour

Adresse \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Cellulaire \_\_\_\_\_

Personne à rejoindre en cas d'urgence \_\_\_\_\_

Lien avec la personne \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Personne à rejoindre en cas d'urgence \_\_\_\_\_

Lien avec la personne \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Déficience	Degré de handicap			Commentaires
	Léger	Moyen	Lourd	
Auditif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
De la parole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Visuel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Intellectuel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Moteur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Maladies ou autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Lors de déplacements, que devez-vous utiliser ou apporter ? (Cochez une ou plusieurs réponses)

Fauteuil roulant     Triporteur ou quadriporteur     Marchette, béquille, canne     Chien guide ou d'assistance     Médicaments (spécifiez)

Autres (spécifiez)

---

---

---

---

---



J'autorise le comité responsable du plan d'action des personnes vivant un handicap à communiquer avec moi pour des mises à jour ou des questions. J'autorise le CSSS Jardins-Roussillon / CLSC Kateri, l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHSO), l'organisme de Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO), la Régie intermunicipale de police Roussillon et le Service de sécurité incendie Candiac/Delson à s'échanger les informations contenues sur ce formulaire. Je dégage le Service de sécurité incendie Candiac/Delson et le Centre d'appel d'urgence 9-1-1 de toute responsabilité dans le cadre de ce programme.

Nom et prénom (en lettres moulées)  
de la personne inscrite ou du tuteur

Signature

Date